

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de
BLOTZHEIM

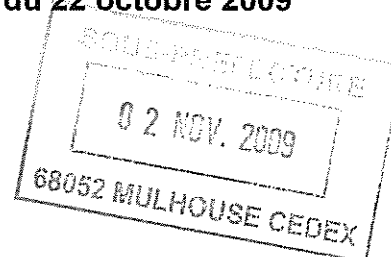
=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3
Procurations : 3

Séance du 22 octobre 2009



Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien ZIMMERMANN, Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, adjoints.

Mmes & MM. Morand OBERDORF, Huguette HASSEL, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Maryvonne THUET, Yves MAURER, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Marie-Christine PIRON, Christophe SCHLICHT, Loïc DOEBELIN, Anne MECKER, Yolande WINTZERITH, Marie-Claude JORDAN & Fabien HENGY, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Jean-Marc HAAS, adjoint ; Mme Audrey GOEPFERT & M. Pierre HERZOG, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2009
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 3 procurations) et 4 voix contre (dont 1 procuration), approuve le procès-verbal de la séance publique du 10 septembre 2009.
3. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 2 procurations) et 4 voix contre (dont 1 procuration), autorise le Maire à procéder à des écritures comptables découlant de réajustements nécessaires en cours d'exercice en ce qui concerne des travaux en cours, à inclure dans une décision modificative N° 2 au budget primitif 2009.

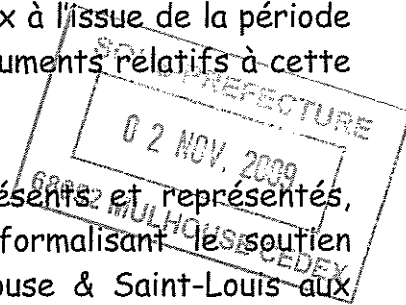
4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la fixation d'un prix de vente de 5.000,- € l'are TTC, sur la base de la valeur vénale établie par le Domaine, pour les terrains constituant la Zone d'Activités Economiques au lieudit « Haselaecker » en vue de leur cession après viabilisation, décide de mandater Maître Alain WALD, notaire à Huningue, afin qu'il établisse tous les actes relatifs à l'aménagement de la ZAE, notamment les promesses & actes de vente correspondants, et charge le Maire de la signature de ces documents et du paiement des honoraires de Maître WALD.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement à M. André WICKY d'une indemnité d'éviction agricole représentant un montant total de 3.400,- € afin qu'il n'ensemence plus les terrains correspondant à la première phase d'aménagement de la ZAE à l'issue de la période culturale 2009, décide de résilier l'exploitation des terrains restants constituant cette ZAE afin que M. WICKY quitte les lieux à l'issue de la période culturale 2010 et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à cette procédure.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve une convention d'objectifs et de moyens formalisant le soutien financier du Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse & Saint-Louis aux projets de la Ville de Blotzheim concourant à la réalisation de l'objet social dudit syndicat.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention entre la commune et l'Inspection Académique du Haut-Rhin concernant la participation d'un intervenant extérieur à l'enseignement de l'éducation physique, en l'occurrence M. Cédric SCHMITTER, stagiaire au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives depuis le 1^{er} octobre 2009, dans les écoles élémentaire et maternelle de Blotzheim.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'une nouvelle convention entre la commune et le Conseil Général pour une durée maximale de 10 ans portant sur l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération du schéma départemental sachant que la précédente convention arrive à échéance le 10 décembre 2009 et charge le Maire de l'encaissement des aides du Conseil Général.



9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention entre la commune et l'Etat dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi chaque fois que le recours à du personnel temporaire s'avèrera nécessaire et charge le Maire des procédures inhérentes à l'embauche des futurs candidats comprenant, entre autres documents, la signature d'un contrat de travail.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 100,- €, reconductible en cas de demande réitérée, à l'association « SAIN ET SAUF » ayant pour but d'aider les enfants scolarisés à Blotzheim à traverser la chaussée à la sortie des écoles.

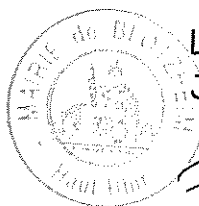
11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la rectification de la dénomination « rue du Général de Lattre de Tassigny » en « rue du Maréchal de Lattre de Tassigny » et charge le Maire de prendre un arrêté municipal en ce sens et de faire apposer les panneaux correspondants.

12. Le conseil municipal prend note que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2008 du Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue & Environs et que le rapport d'activités 2008 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin sont consultables en mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

13. Le conseil municipal prend note de certains actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été attribuées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

14. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

